REGLEMENT INTERIEUR 06/2022

Le règlement intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement de l'association PALAISEAU SALSA, dont le siège social est au 14 Résidence les Rieux 2 – 91120 PALAISEAU.

L'adhésion à l'association implique l'approbation de son règlement intérieur et tout non-respect de celui-ci autorise le bureau à en exclure l'adhérent qui y contreviendrait.

L'association est couverte par une Responsabilité civile.

Les cours sont réservés aux adultes.

INSCRIPTION ET PAIEMENT

L'adhésion à l'Association est obligatoire pour participer aux cours. La cotisation varie en fonction des cours suivis.

L'adhésion annuelle et le paiement des cours doivent être réglés avant le 30 septembre de chaque année.

L'adhésion s'élève à 15 euros et est définitivement acquise. Il ne saurait en être exigé un remboursement en cours d'année en cas d'abandon du fait de l'adhérent (exception faite pour raison médicale justifiée) ou d'exclusion prononcée par le bureau.

La cotisation ne pourra faire l'objet d'un remboursement qu'en cas d'abandon et sur présentation d'un certificat médical.

Seuls les adhérents ayant réglé l'adhésion et la cotisation sont considérés comme membres actifs.

Le paiement pourra s'effectuer par chèque, coupons sports ou chèques vacances (ANCV). Aucun frais de traitement ne sera appliqué sur ce dernier mode de paiement. En revanche, tout chèque impayé et non régularisé sous huit jours entrainera l'exclusion de l'adhérent (e). Les frais de banque lui seront imputés.

Pour toute inscription en couple, un justificatif officiel mentionnant les deux noms et l'adresse commune ou la preuve d'union (mariage/PACS) sera demandé.

Chaque adhérent devra fournir un certificat médical (de moins de 6 mois) lors de l'inscription aux cours.

COURS

Les cours sont dispensés de septembre à juin. Aucun cours ne sera assuré pendant les vacances scolaires.

La carte d'adhérent est à présenter au professeur en début de cours. A défaut, celui-ci se réserve le droit de refuser l'accès au cours. Des contrôles aléatoires seront effectués en cours d'année.

Une tenue correcte/appropriée est demandée pendant les cours. Des chaussures de danse pourront être exigées pour les cours dispensés dans certaines salles (information transmise par les professeurs).

Dès que possible, en cas d'absence non remplacée d'un professeur, une information sera faite auprès des adhérents via :

- . le site internet PALAISEAUSALSA https://www.palaiseausalsa.com
- . les réseaux sociaux (whatsApp, Facebook ...).

L'association se réserve le droit de supprimer un cours en cas de participants insuffisants (moins de 7 participants) et/ou de façon exceptionnelle, afin de tenir une réunion.

L'association ne saurait être tenue responsable en cas d'indisponibilité des salles de cours entrainant l'annulation de ceux-ci du fait de réquisition par l'Ecole ou la Mairie.

Si malgré les efforts de l'association pour trouver une solution alternative, aucun lieu de remplacement n'est possible, il ne saurait être exigé de compensation.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou vol pendant les cours.

Dans le cas de perte ou de vol de votre carte d'adhérent, merci de le signaler à un représentant légal de l'association.

En cas d'évènement indépendant de la volonté de l'association empêchant le maintien des cours et activités, PALAISEAUSALSA ne saurait être tenue pour responsable et un remboursement de la cotisation payée ne pourra être exigée. PALAISEAUSALSA se réserve le droit de décider librement de la teneur de la compensation.

EXCLUSIONS

L'association se réserve le droit d'exclure un adhérent pour les motifs suivants:

- Matériel détérioré ;
- Non-respect des locaux ;
- Comportement dangereux
- Propos désobligeants envers un adhérent, un professeur ou un membre du bureau
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association.

L'exclusion est prononcée par les membres du bureau après avoir entendu les explications de l'adhérent. Elle est immédiate et sera notifiée à l'adhérent par lettre recommandée avec AR. Aucun remboursement d'inscription ne sera versé à un adhérent exclu.

SECURITE

Il est interdit de fumer dans les locaux.

Tout individu en état d'ébriété ne sera pas accepté dans les locaux.

Pendant les cours, les professeurs sont responsables de la sécurité générale

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an sur convocation du Président. Celle-ci se fera par courrier électronique.

Seuls les adhérents de l'année de clôture des comptes peuvent voter.

Le vote s'effectue à main levée sauf demande d'un des participants.

Il est désigné un secrétaire de séance en début de réunion. Il rédige un procès-verbal de l'assemblée générale.

Les votes par procuration ou par correspondance sont autorisés.

Les votes sont exprimés à la majorité absolue.

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de ses activités l'association peut être amenée à prendre des photos/vidéos. Cellesci pourront être utilisées en vue de promotion.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Les adresses, numéros de téléphone et adresses e-mail sont utilisés dans le cadre de la gestion des activités de l'association pendant la durée de la saison d'adhésion. Ces informations font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement à l'administration de l'association et à des fins de communication de la part de l'association. Elles sont conservées en base active pendant l'année et archivées pendant 5 années supplémentaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant palaiseausalsa91@yahoo.fr. Pour toute information complémentaire ou réclamation : www.cnil.fr.

Le règlement intérieur est disponible sur le site de l'Association www.palaiseausalsa.com